

Bruxelles, le 15 juin 2020

Mesdames et Messieurs les Ministres de la Santé,

Concerne : Tracer le covid, pas les citoyen·ne·s

Le 15 mai dernier, nous adressions une lettre ouverte à la Chambre des Représentants pour faire part de nos préoccupations au sujet de la mise en place du traçage manuel du covid au sein de la population pour circonscrire l'épidémie, prévu par l'Arrêté Royal de Pouvoirs Spéciaux n°18 (ARPS n°18). Vous trouverez ci-joint copie de cette lettre.

Nous constatons que l'ARPS n°18 a été prolongé par l'ARPS n°25 jusqu'au 30 juin. Nous constatons aussi que les travaux parlementaires entamés le 26 mai par des auditions n'ont plus été poursuivis. À l'approche du 30 juin, nous sommes inquiets du sort qui sera réservé aux balises essentielles garantissant la protection des droits et libertés, celles-ci n'entravant pas un traçage efficace.

Les deux reports successifs du débat parlementaire, en réunion de la Commission Santé les 2 juin et 9 juin, font craindre que le dossier ne soit pris de cours et qu'une décision soit adoptée dans la précipitation.

Cette crainte est alimentée par l'opacité qui entoure les débats parlementaires depuis l'avis du Conseil d'Etat n°67425 et le fait que les avis préoccupants de l'APD n'ont pas été pris en considération, ni dans l'ARPS n°18, ni dans la proposition de loi déposée le 13 mai par dix députés.

Un traçage est une très grave ingérence à la vie privée et le législateur se doit de l'encadrer le plus strictement possible. Le droit fondamental à la vie privée et les garanties démocratiques qu'il représente ne peuvent pas être le parent pauvre de cette lutte. Le droit à la santé et le droit à la vie privée ne sont pas opposables tant que l'on y met les moyens, en ce compris les moyens temporels et intellectuels d'un débat honnête et transparent, même si ce débat est plus complexe à organiser étant donnée la répartition des compétences.

Dans l'éventualité d'un accord de coopération entre Régions, nous vous demandons que soit tenu un débat démocratique et qu'il soit tenu compte des cinq balises communiquées à la Chambre des Représentants le 15 mai dernier, afin que soit adopté un cadre légal conforme au respect du droit à la vie privée.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette lettre, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Ministres de la santé, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Signataires :

Amélie Adam, avocate ;
Dounia Alamat, avocate ;
Charles Angelroth, attaché au Service des relations internationales, UNamur ;
Karima Atiran ;
Martin Aubry, avocat, Barreau de Bruxelles ;

André Balthazart, citoyen ;
Catherine Barnich, avocat, Barreau de Bruxelles ;
Sarah Barthélemy, collaboratrice scientifique, UCLouvain ;
Nicole Beaumont, retraitée de l'enseignement ;
Sylvie Bianchi, thérapeute ;
Emeline Billat, citoyenne ;
Maëlle Billat, citoyenne ;
Josette Bodson, retraitée ;
Marco Bossi, fonctionnaire communal ;
Camille Bourguignon, assistante chercheuse, UNamur ;
André Brouyaux, avocat ;
Henri Caers, retraité ;
Cédric Celorio-Lopez, artiste ;
Julien Chanet, délégué sociopolitique, Bruxelles Laïque ;
Thierry Claes, psychologue ;
Nicolas Cohen, avocat, Jus Cogens ;
Nathalie Colette-Basecqz, professeure, UNamur ;
Marc Dallemagne, magistrat ;
Jean-Pierre Dardenne, cinéaste ;
Tom De Schepper, geaffilieerd medewerker FRC, VUB ;
Jean-Philippe de Wind, avocat ;
Claude Dedoyard, juge tribunal du travail francophone de Bruxelles ;
Elise Defreyne, maître de conférences, UNamur ;
Elise Degrave, professeure, Namur ;
Damien Delaunois ;
Clotilde, Delcommune, autrice ;
Vincent Delforge, juge de paix canton de Nivelles, SPF justice ;
Pauline Delgrange, avocate, Progress Lawyers Network ;
Chloé Deligne, co-présidente, Inter-Environnement Bruxelles ;
Marie Amélie Delvaux, avocat et maître de conférences, Unamur et USL-B ;
Constance Demerode, citoyenne ;
Vinciane Despret, maître de conférences, ULiège ;
Annick Devaux, indépendante ;
Jacqueline Devreux, avocat général honoraire, anciennement parquet général de Bruxelles ;
Catherine Dewez ;
Natacha Dewitte ;
Cécile Draps, avocat honoraire à la Cour de cassation ;
Jean-Michel Dricot, professeur, ULB ;
Franck Dumortier, chercheur UNamur ;
Hajib El Hajjaji, conseiller communal Ecolo Verviers ;
Muriel Emsens, professeure d'écologie citoyenne, asbl Terre & Conscience ;
Vincent Englebert, professeur UNamur ;
Jacques Englebert, professeur et avocat, ULB ;
Catherine Fallon, professeur, ULiège ;
Sarah Fautré, coordinatrice, Liaison Antiprohibitionniste ;
Sophie Forestini, avocate, Barreau de Bruxelles ;
Catherine Forget avocate, Juscogens ;
Marie-Alix Garçons, citoyenne ;
Alexandra Gardeur, avocat ;
Stephan Gauvrit, agent d'artiste ;
Marc-Antoine Gavray, maître de recherches FRS-FNRS , ULiège ;
Jéromine Gehrenbeck, citoyenne ;
Loïck Gérard, juriste, UNamur ;
Catherine Gérard, citoyenne ;
Cécile Ghymers, avocat ;

Marius Gilbert, maître de recherches FNRS, ULB ;
Laurent Godichaux, artiste ;
Bernadette Graulich, avocate honoraire, SAD ;
Gilles Grégoire, militant ;
Cihan Gunes ;
Ricardo Gutiérrez, Secrétaire Général Fédération Européenne des Journalistes (FEJ) ;
Serge Gutwirth, Gewoon hoogleraar mensenrechten, Faculteit Recht en Criminologie, VUB ;
Chahr Hadji, délégué socio politique, Bruxelles Laique ;
Jacques Hamaide, avocat honoraire, ancien président du CSJ ;
Emmanuelle Hardy, chercheuse ;
Philippe Hensmans, directeur général, Amnesty International Belgique ;
Marion Hermet ;
Paola Hidalgo Noboa, déléguée laïque, Bruxelles Laïque ;
Anne-Marie Hossé, retraitée ;
Florian Jacques, juriste, UNamur ;
Sarah Janssens, avocat ;
Dan Kaminski, professeur, UCLouvain ;
Lisa Kriwin, médecin généraliste ;
Amélie Lachapelle , assistante de recherche, UNamur, CRIDS/NaDI ;
Baudouin Lagasse, gérant d'entreprise ;
Jean-Marie Laloux, fonctionnaire retraité, Bruxelles Environnement ;
Loïca Lambert, avocate, Progress Lawyers Network ;
Bruno, Langhendries, expert accès à la justice & détention, Avocats Sans Frontières ;
Véronique, Laurent, avocat, présidente du Syndicat des Avocats pour la Démocratie (SAD) ;
Christophe Lazaro, professeur, Centre de Philosophie du Droit, UCLouvain ;
Oleg Lebedev ;
Jean-François Libotte ;
Jean Michel Longneaux, philosophe, UNamur ;
Alain Loute, maître de conférences en éthique, Université Catholique de Lille et UNamur ;
Matthieu Lys, avocat au Barreau de Bruxelles et maître de conférences invité UCLouvain ;
Hadrien Macq, chercheur postdoctoral en sciences humaines et sociales ULG ;
Maxime Maes, coordinateur, UTSOPI ;
Anne Malmendier ;
Yannick Manigart, gynécologue, CHU Saint-Pierre ;
Ursula Meier ;
Jan Melsen, professeur ;
MarieMessiaen, présidente, Association syndicale des magistrats ;
Laurence Mettwie, professeure, UNamur ;
Marguerite Montens ;
Yves Moreau, professeur ordinaire, KULeuven ;
Jacques Moriau, chercheur, ULB ;
Marie Mostenne ;
Dominique Mougnot, professeur, UNamur ;
Nina Nijsten ;
Claude Nsiot, animatrice, Maison de la laïcité ;
Pierre Ozer, chargé de recherche, ULiège ;
Delphine Paci, avocate, Legalia ;
Nathalie Paquet, citoyenne ;
Marie-Ange Parent, puéricultrice, FWB ;
Claude Parmentier, magistrat émérite, Cour de cassation ;
Michaël Petit, professeur, UNamur ;
Ella Petrini, research assistant, KULeuven ;
Julien Pieret, professeur, Centre de droit public, ULB
Paul Pirson, président du CA, Maison de la Laïcité de Philippeville ;
Michel Plessers, avocat, Heilporn & Kadaner ;

Olivier Poncelet, professeur, IAD ;
Corinne Poncin, avocate honoraire, Barreau de Tournai ;
Yves Poullet, professeur, UNamur ;
Hamel Puissant, animateur-formateur ;
Latifa Rahmoune ;
Julien Régibeau, assistant et docteur en histoire, ULiège ;
Camille Remy ;
Bertrand Renard, professeur en criminologie, UCLouvain ;
Marian Renard, psychologue ;
Pierre-Paul Renders, réalisateur scénariste enseignant, IAD ;
Julie Ringelheim ;
Elise Rousseau, politologue, Université de Namur ;
Muriel Sacco, chercheuse en sciences politiques et sociales, Germe/ULB ;
Nordine Saïdi, militant décolonial, membre de Bruxelles Panthères ;
Marco Schmitt, président, Association du Quartier Léopold ;
Nathalie Smuha, juriste et philosophe, KULeuven ;
Clementine Stibert ;
Marie-Anne Swartenbroekx, magistrat honoraire ;
Francoise Thibeaux ;
Jasmina Tobbeche ;
Béatrice van Bastelaer, directrice, Acemis ;
Rosamunde Van Brakel, criminologue, VUB ;
Jacques van Drooghenbroeck, avocat -enseignant, UCLouvain ;
Thyl Van Gyzegem, Inter-Environnement Bruxelles ;
Laetitia Van Hove, attachée de presse, Five Oh ;
Sixtine van Outryve, chercheuse en droit, UCLouvain ;
Dan Van Raemdonck, professeur, ULB / VUB ;
Régine Van Snick, médecin spécialiste ;
Martine Vanderkam, sage- femme, asbl Aquarelle ;
Jean-Jacques Vanhollebeke, professeur d'escrime ;
Stéphane Vanommeslaeghe, magistrat ;
Sergi Vazquez Maymir, avocat, chercheur, VUB ;
Olivia Venet, présidente, Ligue des droits humains ;
Pascale Vielle, professeure, UCLouvain ;
Michel Visart, ancien journaliste ;
Isabelle Vranken, collaboratrice didactique, UNamur ;
Benoit Wauters ;
Emmanuel Wauters, avocat, Barreau de Bruxelles ;
Joëlle Wertz ;
Julien Willem